



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition du 16 février 2021*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION SPÉCIALE DU 16 FÉVRIER 2021**

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Arrêté ARS Grand Est n° 2021-0570 du 15 février 2021** modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées à Moyennoutier

---

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

**Décision n° DRAAF GE/SG/2021-01 du 15 février 2021** portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

**Décision n° DRAAF-GE/SG/2021-02 du 15 février 2021** portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

---

## **ARRETE ARS Grand Est n° 2021-0570 du 15/02/2021**

**Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées à Moyennoutier**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2020-2733 en date du 4 septembre 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Vu** l'arrêté ARS n°2020-4148 du 03/12/2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées à Moyennoutier ;

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 28 janvier 2021 ;

---

### **ARRETE**

---

#### **ARTICLE 1 :**

Madame Caroline PRIVAT MATTIONI est nommée membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentante de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

#### **ARTICLE 2 :**

Monsieur Jean-Luc BEVERINA est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

### **ARTICLE 3 :**

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées à Moyenmoutier, établissement public de santé de ressort intercommunal est donc définie comme suit:

#### **I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

##### **1° Au titre des représentants des collectivités territoriales**

Monsieur Jean HIRLI, Maire de la commune de Moyenmoutier, commune siège de l'établissement principal ;

Monsieur Benoît PIERRAT, Maire de la commune de Raon-l'Etape ;

Monsieur Jean-Luc BEVERINA et Madame Caroline PRIVAT MATTIONI, représentants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Madame Roseline PIERREL, représentante du Président du Conseil Départemental des Vosges ;

##### **2° Au titre des représentants du personnel**

Madame Véronique CUNIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

Madame le Docteur Florence COPPIN et Madame le Docteur Emmanuelle ULMER, représentantes de la commission médicale d'établissement ;

Madame Frédérique JEANMAIRE (CGT) et Madame Claire REMOLATO (CGT), représentantes du personnel désignées par les organisations syndicales;

##### **3° Au titre des personnalités qualifiées**

Deux personnalités qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé : en attente de désignation ;

Madame Nicole BETTE (UDAF), personnalité qualifiée, représentante des usagers, désignée par le Préfet des Vosges ;

Monsieur Jacque COULON (APF), personnalité qualifiée, représentant des usagers, désigné par le Préfet des Vosges ;

Monsieur Michel PIERRAT-LABOLLE (UDAF), personnalité qualifiée, représentant des usagers, désigné par le Préfet des Vosges;

#### **II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative**

Le vice-président du Directoire du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées ;

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Le Directeur de Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges

Le représentant des familles de personnes accueillies en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

### **ARTICLE 4 :**

La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de cinq ans. Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés

ont été désignés.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement de comité technique d'établissement. Toutefois ils continuent de siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 6 :**

La Directrice de l'offre sanitaire de l'ARS Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 15 février 2021

La Directrice de l'offre sanitaire

Anne MULLER





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF GE/SG/2021-01  
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 13 août 2020 portant nomination de Mme Huguette THIEN-AUBERT en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 14 septembre 2020 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017/31 du 21 février 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en matière de fonctionnement de ses services ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOSSY Anne, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé et de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme DEBERNARDI Hélène, M. FABRI Benoît et Mme Huguette THIEN-AUBERT, directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

### Article 2 :

Pour les matières mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé, ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, à l'exception des décisions individuelles relatives :

- au congé parental ;
- à l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- à l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- aux disponibilités de droit ;
- aux disponibilités d'office ;
- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe,

délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances.

#### 1° En matière d'administration générale :

- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale, M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint, Mme PERRIN Ghislaine, responsable d'antenne de Metz, dans la limite des attributions du secrétariat général,
- Mme TESSIER Caroline, chef du pôle budget logistique du secrétariat général, dans la limite des attributions de ce pôle,



- Mme DE MAURAIGE Isabelle, cheffe du pôle formation continue dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme NGUYEN Thang Nga, cheffe du pôle missions et systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce pôle.

## 2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. GUICHON Fabrice, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme BARTEAU Aurélie et M. LEDOUX Hervé chefs-adjoints du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, dans la limite des attributions de ce service.
- M. GUEUTIER Vincent, chef du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. AUBRY Dominique, M. BARBIER Jérôme, M. GENSON Lionel et M. SIMON Laurent, responsables d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions des antennes de proximité.
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.

## 3° En matière de formation et du développement :

- M. BÉJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement, et M. NOËL Christophe adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- M. GUILLIN Stéphane, chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme BRASSENS Sylvie, responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement à Châlons en Champagne, pour les actes relevant de cette antenne.

## 4° En matière de prestations comptables, pour les missions exercées par le centre de prestations comptables mutualisé des services déconcentrés des ministères respectivement en charge de l'agriculture et de l'écologie en région :

- Mme BLACHUT Laurence, cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé, dans la limite des attributions de ce service.
- M. JACQUELOT Didier, responsable de l'antenne de proximité de Metz par intérim, dans la limite des attributions de cette antenne.
- M. TAUZIN Davy, responsable de l'antenne de proximité de Strasbourg, dans la limite des attributions de cette antenne.
- Mme BERAT Catherine, responsable de l'antenne de proximité de Châlons, dans la limite des attributions de cette antenne.

5° En matière de politique de l'alimentation :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation, et Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme SCHELL Amélie, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Reims, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme MAURICE Isabelle, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Strasbourg, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. FELT Jean-François, chef du pôle inspections mutualisées site de Metz, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination, pour les actes relevant de ce pôle.
- M. PIERREL Romaric, chef du pôle santé des forêts Nord-Est, pour les actes relevant de ce pôle.

6° En matière de forêt et du bois :

- Mme WURTZ Isabelle, cheffe de service régional de la forêt et du bois, et M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service dans la limite des attributions de ce service.
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable, dans la limite des attributions de ce pôle.

7° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique, et M. ROSE Tristan adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. WATTELIER Philippe, chef du pôle synthèses et conjoncture, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. JACQUEMOT Benoît, chef du pôle enquêtes et analyse territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme FRUMHOLZ Hélène, cheffe du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM) et veille territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.

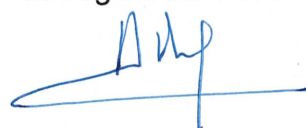
**Article 3 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2020-12 du 14 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 février 2021

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2021-02  
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire  
déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP)  
et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation  
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016  
portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-  
Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant  
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février  
2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 13 août 2020 portant  
nomination de Mme Huguette THIEN-AUBERT en qualité de directrice régionale adjointe,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 14  
septembre 2020 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 n°2017/31 du 21 février 2017, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/032 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/033 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/034 en date du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;

## Décide

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est , et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2020/033 (*RBOP*) et n°2020/034 (*RUO*), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme DEBERNARDI Hélène, M. FABRI Benoît et Mme THIEN-AUBERT Huguette, directeurs adjoints,
- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale et M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint
- et en cas d'empêchement de Mme MOLEZ Sandrine et M. COURATIER Philippe, la délégation pourra être exercée par Mme TESSIER Caroline, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

- 1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUICHON Fabrice, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires,
- Mme WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint à la cheffe de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable.

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. GUICHON Fabrice, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires.

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service,
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination.

Dans le cadre du dossier PPA (peste porcine africaine) :

- Mme WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

- M. SKRABO Sylvain, chef de service régional de l'information statistique et économique,
- M. ROSE Tristan, adjoint au chef de service.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354

- Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général,
- M. LATTES Benoît, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat général,
- Mme DE MAURAIGE Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

- 6°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :

- M. BEJOT Laurent, chef de service régional de la formation et du développement,
- M. NOËL Christophe, adjoint au chef de service,
- Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **Article 3 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaire pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :
  - Caroline TESSIER
  - Anne-Marie WROTONY
  - Sophie BERCEAUX
  - Martine FONTAINE STALENS
  
- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :
  - Caroline TESSIER (gestionnaire et contrôleur)
  - Anne-Marie WROTONY (gestionnaire et contrôleur)
  - Sophie BERCEAUX (gestionnaire et contrôleur)
  - Martine FONTAINE STALENS (gestionnaire et contrôleur)

### **Article 4 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaire pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Catherine DECKER à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021
- Stéphanie MOOG
- Lydie HUSSER
- Franck GAGELIN (hors ESCALE)
- Solange DO (uniquement Chorus communication)

### **Article 5 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaire pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Matthieu GERLIER (programme 206)
- Laurianne SCHUTZ (programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

### **Article 6 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle DE MAURAIGE

### **Article 7 :**

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :



- Caroline TESSIER (tous Programmes)
- Anne-Marie WROTONY (tous Programmes)
- Martine FONTAINE STALENS (tous Programmes)
- Catherine DECKER (Programme 143) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021
- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (Programme 206)
- Thomas FORGES (Programme 206)

**Article 8 :**

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

- Valérie ANTOINE-POTIER
- Eric KARCHER
- Natacha KOLMAN
- Hervé LEDOUX
- Françoise MELLINGER
- Marie RAYMOND
- Benoît VIGREUX
- Martial ATTICA
- Olivier DEPAIX
- Jean-Sébastien LEONARD à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021
- Aurélie SAMPERE
- Isabelle MUQUET
- Renée BOURON
- Françoise PIERROT
- Arnaud PIZZI
- Christelle PONSARDIN

**Article 9 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2020-13 du 14 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 février 2021

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY